

---

---

POUILLÉ HISTORIQUE

ou

**DIOCÈSE DE DIE**

En 1449 et 1480

Publié et annoté par **M. Justin BRUN-DURAND.**

---

Le mot pouillé — *poletus* — qui, suivant quelques étymologistes, vient de *polypticon*, registre, et du vieux français, *poillier*, clocher, selon d'autres, s'applique d'une manière générale à toute espèce de catalogue, d'inventaire ou de dénombrement de bénéfices ecclésiastiques; mais on désigne plus particulièrement ainsi les états ou rôles autrefois dressés dans chaque diocèse pour l'imposition de la décime ou de toute autre redevance et dans lesquels chapitres, abbayes, prieurés, cures et quelquefois chapelaneries, classés par archidiaconés, archiprêtres ou doyennés, se trouvent successivement taxés en proportion de leurs revenus. Arides et fastidieuses en apparence, ces listes de noms et de chiffres ont, au point de vue de la statistique, de la topographie et même de l'histoire, une importance qu'il serait oiseux de discuter, après ce qu'en ont dit l'éditeur des *Pouillés du diocèse de Tasioux*, M. Le Prévost, celui des *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, M. Aug. Bernard, et nombre d'autres érudits de premier ordre; aussi nous bornerons-nous à remarquer ici que le pouillé dont nous entreprenons la publication n'est point un simple rôle de bénéfices, mais une sorte d'exposé de situation du diocèse de Die au point de vue fiscal, ou, pour être d'une exactitude absolue, un compte de recettes et dépenses de certains droits épiscopaux, agrémenté d'explications et de détails qui font de cette pièce un document aussi curieux qu'instructif.

La plupart des pouillés, nous l'avons dit, sont le rôle de la *décime*, impôt au profit de la Chambre apostolique, qui ne doit pas être confondu avec les *décimes*, subside fourni

Document



0000005562374

par le clergé pour les besoins de l'Etat ; d'autres mentionnent des redevances de cire et d'encens en faveur de l'église cathédrale du diocèse ; dans celui-ci, modeste cahier de papier en fort mauvais état existant aux archives de la Drôme, il s'agit du droit de présentation et de visite, droit qui pourrait bien avoir quelques rapports avec celui de *parée*, dont il est question dans un pouillé du diocèse de Lyon au xiii<sup>e</sup> siècle, — *parée* étant synonyme de *parcours*, — et dans tous les cas était la représentation des dépenses faites par l'évêque dans le cours de sa visite pastorale, convertie en tribut régulier. Préposé par Louis de Poitiers, évêque de Valence et de Die, à la perception de ce droit dans ce dernier diocèse, pendant les années 1449 et 1450, Guillaume de Pierre, prêtre de l'église de Die, expose tout d'abord en une sorte de précompte, que postérieurement à la confection du rôle de l'impôt qu'il a mission de percevoir et pour différents motifs brièvement déduits, plusieurs églises ont cessé d'y être sujettes. Celle d'Ansage, par exemple, parce que les fonctions curiales y sont pour lors remplies par le prieur régulier du lieu et que la même église ne peut être imposée deux fois ; celle de Justin, parce qu'elle n'est plus paroissiale ; et je ne sache rien de plus froidement concis que la phrase par laquelle notre receveur épiscopal rappelle que huit ans auparavant — 1442 — une partie de la montagne qui domine le bourg de Luc s'étant éboulée dans la Drôme, probablement par le fait de quelque commotion souterraine, les eaux de cette rivière, arrêtées dans leur cours, refluèrent dans la vallée, engloutissant une vaste étendue de terrain et la paroisse de Rochebriane tout entière. L'église de Rochebriane doit être exonérée de la taxe — dit-il — *actento quod propter diluvium lacu de Luco parrochiani de Ruppe Briana fugierunt*.

Cette espèce de préambule est suivie du rôle lui-même, nomenclature de soixante-quatorze prieurés, dix commanderies et quatre-vingt-sept cures, dont les sommaires indications permettent d'emplacer un certain nombre de localités oubliées et marquent d'une manière sensible le mouvement qui, au lendemain de l'époque féodale, poussa les populations des contrées montagneuses et pauvres, comme le Désert ou le Trièves, vers des cantons plus

accessibles et plus fertiles, et de plus établissent par la différence des taxes, l'importance relative de chaque bénéfice ou plutôt de chaque paroisse, les taxes ayant pour base la dime et celle-ci étant le criterium de la richesse publique dans une paroisse agricole. Or ces renseignements sont encore accentués et complétés par un état détaillé et précis des dégrèvements ou réductions de taxe accordés à divers bénéficiers, soit d'une manière définitive, soit pour un temps et pour des raisons qui ne peuvent être que la diminution des revenus du bénéfice. Viennent ensuite : la liste des églises des commanderies, que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem prétendait être exemptes du droit de visite alors même qu'elles étaient paroissiales, puis celle des bénéfices vacants, et finalement l'énumération ou bordereau des sommes qui, provenant du droit de procuration et de visite, ont été par Guillaume de Pierre versées dans la caisse épiscopale ou payées pour son compte, et, non moins intéressants, ces nouveaux corollaires apprennent entre autres choses que ne pouvant faire par lui-même la visite du diocèse de Die, l'évêque Louis de Poitiers commit à cet effet Antoine du Pilhon, docteur en décrétales et archiprêtre de Die, Josserand Sicard, curé de Mens, et Guillaume Gilbert, curé de Chichilianne. Chargé des archiprêtres de Dic, du Désert et de Crest, c'est-à-dire de cent trente paroisses environ, le premier fit sa visite en quarante-cinq jours ; tandis que les deux autres mirent chacun six jours pour visiter l'un les dix-huit paroisses du Haut-Trièves, l'autre celles du Bas-Trièves, plus Glandage et Luc : ce qui fait pour tous une moyenne de trois paroisses par jour. Enfin, détail non moins curieux, ces derniers, accompagnés l'un après l'autre par le frère du receveur, Mathieu de Pierre, qui devait pourvoir à tous leurs besoins, ne dépensèrent en somme que deux florins.

Ces renseignements ne sont, du reste, pas les seuls que puisse fournir ce pouillé du diocèse de Die ; aussi croyons-nous faire une œuvre utile en l'accompagnant de notes géographiques, historiques et statistiques qui ne peuvent qu'en augmenter la valeur.

COMPUTUM QUOD REDDIT DISCRETUS VIR DOMINUS GUILLELMUS PETRI (1), PRESBYTER ECCLESIE DYENSIS, EXACTOR SIVE RECEPTOR PROCURATIONE RATIONE VISITATIONIS DEPUTATUS PER REVERENDUM IN CHRISTO PATREM ET DOMINUM NOSTRUM DOMINUM LUDOVICUM DE PICTAVIA (1), MISERATIONE DIVINA EPISCOPUM DYENSEM ET VALENTINENSEM ET COMITEM QUAS RECUPERAVIT DICTUS DOMINUS GUILLELMUS PETRI DE FESTIS BEATI MICHAELIS ET PURIFICATIONIS DE DUOBUS ANNIS PROPE PRETERITIS CURRENTIBUS ANNO DOMINI M<sup>o</sup> CCCC<sup>o</sup> XLIX ET QUINQUAGESIMO A PERSONIS IN PRESENTI COMPUTO DESCRIPTIS.

Et in primis computat ipse receptor sive exactor procurationis ratione visitationis quod ipsam procuracionem valere solebat omnibus computatis juxta tenorem antiquorum computorum nichil deducendo videlicet quinquies centum viginti tres florenos sexto grossos de quibus deducuntur preceptoria sive preceptor S<sup>u</sup>-Mauricii in Triviis retento quod curatus parrochialis ecclesie S<sup>u</sup>-Mauricii solvit ipsam procuracionem, ecclesiis que prioratum sanctorum Mauricii et Petri Diensis civitatis ecclesieque Monasterii Claromontis, curatus sive ecclesia de Ensa actento quod prior de Ensa est prior curatus et ipsam procuracionem solvit una ecclesia duas procuraciones solvere non tenet, ecclesiaque de Justino que non est amplius parrochialis, ecclesia de Ruppe Briana actento quod propter diluvium lacu de Luco parrochiani

---

(1) Guy-Allard parle d'une famille de Pierre, qui était originaire du Gapençais et tomba en quenouille vers la fin du xvi<sup>me</sup> siècle. L'an 1475 noble Hector de Pierre, seigneur dudit lieu, fit hommage à l'évêque de Valence et de Die pour les château et mandement de Villeperdrix, et le 19 mars 1540 noble André de Pierre reconnut tenir en fief du même évêque la terre et seigneurie de Chamail.

(1) Louis de Poitiers, deuxième fils d'autre Louis, seigneur de Saint-Vallier, et de Polyxène Ruffo, dame de Serignan, sa seconde femme, fut premièrement doyen de Valence et non prévôt ainsi

de Ruppe Briana fugierunt, et sic ipsa procuratio dictis ecclesiis deductis ascendit si omnes solverint quolibet anno V<sup>c</sup> III flor. et VI gross. valet.

Igitur de dictis duobus annis ipsa procuratio ratione visitationis : Mille VII flor.

Item computat dictus exactor sive receptor quod procuratio sive visitatio valet quolibet anno V<sup>c</sup> III flor. VI gross.

Et quas summas procurationis faciunt persone inferius nominatim nominate et in pede cujuslibet describe ad sciendum si dicta procuratio ascendit plus vel minus.

De qua quidem summa dictos mille VII flor. computat idem dominus Guillelmus recepisse de dictis quatuor terminis: . . . . . III<sup>c</sup> V flor.

Et sic restant ad recuperandum de dictis quatuor terminis in arreyragiis tam bene quam male solventibus et ecclesiis vacantibus videlicet VII<sup>c</sup> II flor.

Que arreyragia dictorum quatuor terminorum debent persone inferius nominate inclusiis deductionibus et ecclesiis vacantibus que arreyragia describuntur solutiones recuperatorum.

*Sequuntur nomina ecclesiarum que faciunt procurationes ratione visitationis.*

*In archipresbyteratu Diensi priores.*

Et primo S<sup>ti</sup>-Marcelli Dyensis (1) . . . . . IIII flor.

que l'affirme le P. Anselme qui le fait encore abbé de Romans et de Saint-Ruf, ce qui est une double erreur, le titre abbatial de Romans étant alors uni depuis plusieurs siècles à l'archevêché de Vienne et Vital Janvier abbé de Saint-Ruf de 1526 à 1451. Appelé au double siège de Valence et de Die lors de l'élevation de son oncle Jean de Poitiers à l'archevêché de Vienne, c'est-à-dire en 1448, il le conserva jusqu'en 1468, date à laquelle il mourut, ayant, par testament en date du 27 avril, fait élection de sépulture en l'église des Cordeliers d'Amboise.

(1) Le prieuré de Saint-Marcel de Die, qui a laissé son nom au

Item	S <sup>t</sup> -Petri Dyensis (1).....	III flor. non solvet.
Item	S <sup>t</sup> -Mauricii Dyensis (2)....	III flor. non solvet.
Item	de Castello Diensis (3).....	II flor.
Item	de Romeario (4).....	XVI gross.

quartier est de cette ville, était un ancien monastère de chanoines réguliers de Saint-Augustin que les papes Alexandre III et Luce III soustrirent d'une manière toute particulière à la juridiction de l'évêque diocésain par bulles du 28 mars 1165 et du 20 mai 1184 ou 1185. Passé à l'ordre de Saint-Benoît vers le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, il fut alors converti en un prieuré conventuel, dépendant immédiatement de l'abbé de Cluny et duquel dépendaient ceux de Chabeuil, la Motte-Chalancon, Beaumont, Barnave, Tréminis, la Pierre et le Percy.

(1) Ce prieuré, qui a laissé le nom de Saint-Pierre au quartier ouest de la ville de Die, fut donné vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle à l'ordre naissant de Saint-Ruf, confirmé dans sa possession par bulle du pape Urbain II en date du 18 septembre 1096.

(2) Monastère de chanoines réguliers duquel dépendait le petit prieuré de Saint-Clément de Savel et qui fut uni dès le XV<sup>e</sup> siècle au chapitre cathédral de Die. Ce prieuré de Saint-Maurice, dont le nom même a disparu, était sur la rive gauche de la Drôme, un peu au-dessous du Martouret. Il était connu dès 1204.

(3) Ce prieuré, dont il est question en 1202 et dont l'emplacement était approximativement celui de l'hôpital actuel de Die, était une dépendance du monastère de Sainte-Croix en Quint sous le vocable de Saint-Marcel. Passé en 1289 avec ce monastère à l'ordre de Saint-Antoine, celui-ci, probablement pour le distinguer du premier monastère de Saint-Marcel, le dédia à sainte Agathe dont il a conservé le nom jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il fut supprimé.

(4) Romeyer, — *Romearium, Romerarium, Romeer, Romeier*, — commune du canton de Die, dont le domaine temporel fut confirmé à l'église de Die par bulle impériale du 30 juillet 1178. Le prieuré, sous le vocable de Notre-Dame de Lorette, était une dépendance de l'ordre de Saint-Ruf érigée en bénéfice vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Les dîmes de la paroisse appartenaient pour les trois quarts au chapitre de Die et le reste au prieuré de Saint-Marcel de la même ville.

Item	de Guiniasie (1).....	III flor.
Item	Bellimontis (2).....	III flor.
Item	de Luco (3).....	III flor.
Item	S <sup>ti</sup> -Deziderii (4).....	III flor.
Item	Montis lugduni (5).....	III flor.

(1) Guignaise, — *S. Julianus Guiniasie, Guinyaisia*, — monastère de chanoines réguliers établi aux portes de Chatillon en Diois où se voient encore ses ruines, est une des *abbayes* que le pape Alexandre III déclare devoir être soumises à l'évêque de Die dans sa bulle du 28 mars 1165. Donné plus tard à l'abbaye de Saint-Pierre d'Aurillac en Auvergne, ordre de Saint-Benoît, il avait dans sa dépendance presque toutes les églises et prieurés de la vallée du Bez dont la plupart lui furent unis dans le cours des xvi<sup>m</sup> et xvii<sup>m</sup> siècles.

(2) Beaumont en Diois, commune du canton de Luc, dont l'évêque de Die était primitivement seigneur temporel, avait un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît dépendance de Saint-Marcel de Die, auquel il fut uni vers la fin du dernier siècle, et qui, dédié à sainte Anne, possédait les dîmes de la paroisse affermées 1075 livres en 1769.

(3) Luc, — *Lucum, castrum de Luco, C. Luci*, — ancienne capitale des Voconces, aujourd'hui simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die (Drôme), est au nombre des châteaux que le pape Alexandre III et l'empereur Frédéric reconnaissent appartenir à l'évêque de Die dans leurs bulles de 1165 et 1178. Son prieuré, sous le vocable de Notre-Dame, était une dépendance du prieuré de Guignaise, ordre de Saint-Benoît, dont le prieur était décimateur dans les paroisses de Luc et de Miscou. En 1767 ces dîmes étaient affermées 1546 livres.

(4) Saint-Dizier, — *S. Desiderius in vallis Dromæ*, — commune du canton de la Motte-Chalancon dont les dîmes affermées 939 livres en 1758 appartenaient au chapitre de Die qui avait également la collation de la cure. Le prieuré, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était une dépendance de la commanderie de Valdrôme à laquelle il fut uni vers la fin du xv<sup>m</sup> siècle.

(5) Montlahuc, — *Mons lugdunum*, — hameau de la commune de Bellegarde dont il fut longtemps la seule agglomération.

Item	de Barnava (1).....	III flor.
Item	S <sup>u</sup> -Romani (2).....	XVIII gross.
Item	de Ravello (3).....	III flor.
Item	S <sup>u</sup> -Juliani de Thuys (4)....	III flor.
Item	de Aurellis (5).....	III flor.
Item	de Luis (6).....	III flor.

(1) Barnave, — *Barnava, Barnavano*, — commune du canton de Luc dont les dîmes, affermées 730 livres en 1758, appartenaient au prieuré de Saint-Blaise dudit lieu, dépendance de celui de Saint-Marcel de Die auquel il fut uni vers la fin du xv<sup>me</sup> siècle.

(2) Saint-Roman, — commune du canton de Die dont l'église paroissiale était sous le vocable de la Nativité de la Sainte-Vierge et dont les dîmes appartenaient en 1767 : partie au curé du lieu, lequel était de la collation de l'évêque, partie au prieur d'Aix et partie à celui de Guignaise. Le prieuré de Saint-Roman était de la dépendance de ce dernier.

(3) Ravel, — *Revellum*, — commune du canton de Chatillon. Le prieuré, sous le vocable de Saint-Blaise, uni à la cure dans le cours du xvii<sup>me</sup> siècle, était une dépendance de celui de Rompon en Vivarais, ordre de Saint-Benoit. Quant à l'église paroissiale distincte de celle du prieuré, elle était dédiée à Saint-Véran.

• (4) Saint-Julien en Quint, — *S. Julianus de Tucs, S. Julianus de Valle-Quinti*, — commune du canton de Die, où était un ancien prieuré de l'ordre de Saint-Antoine, dépendant de la commanderie de Sainte-Croix, dont le titulaire percevait les dîmes de la paroisse affermées 235 livres net de toutes charges.

(5) Aurel, — *Aurellum, S. Johannes de Oreolis*, — commune du canton de Saillans. Le prieuré, sous le vocable de Saint-Jean, était de l'ordre de Cluny, dépendance de celui de Marcigny au diocèse d'Orléans, et jouissait des dîmes de la paroisse, affermées 1450 livres en 1769.

(6) Lus, — *Luna, Luz*, — section de la commune de Lus la Croix-Haute, canton de Chatillon. Le prieuré, dédié à Saint-Etienne et dépendance de l'ordre de Saint-Ruf, jouissait des dîmes de la paroisse valant en 1763, 2700 livres.



Preceptor Vallis Drome (1).....	III flor.
Preceptor Ricobelli (2).....	III flor.
Preceptor Collis Caprarium (3).....	III flor.
Preceptor de Lunis (4).....	III flor.

Summa LIII flor.

*Cappell. dicti archipresbyteratu.*

Et primo de Marinhaco (5)..... II flor.

(1) Valdrôme, — commune du canton de la Motte-Chalancon, où se trouvait une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fondée l'an 1220, par Bertrand, évêque de Die, et laquelle, sous le vocable de Saint-Saturnin, avait pour dépendances celles de Lus, Saint-Dizier, les Prés, etc. qui lui furent unies dans la suite. — Collateur de la cure, le commandeur jouissait encore des dîmes de la paroisse valant en 1765, 2400 livres.

(2) Recoubeau, — *Ricobellum, Ricobeau, Ricobel, Recoubel*, — commune du canton de Luc, dont l'église, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, était celle d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, connue dès 1209 et dont le titulaire était décimateur dans la paroisse concurremment avec le chapitre de Die. Affermées, ses dîmes rapportaient en 1767, 550 livres au commandeur et 30 livres au chapitre.

(3) Le col de Cabres, — commune de Beaurières, canton de Luc, point le plus élevé de la route de Valence à Gap. Cette commanderie, qui n'existait point encore au xiv<sup>me</sup> siècle, fut unie vers la fin du xv<sup>me</sup> à celle de Valdrôme.

(4) Lus, dont il a déjà été parlé, avait, en outre de son prieuré de Saint-Etienne, une commanderie de templiers connue dès 1155 et qui, donnée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem lors de la suppression de l'ordre du Temple, fut plus tard unie à celle de Valdrôme.

(5) Marignac, — *Marinhacum, Marigniac*, — commune du canton de Die, appartenait déjà comme seigneurie temporelle au chapitre de Die, lorsque celui-ci acquit en 1304, du commandeur de Sainte-Croix à qui il donna en échange celle de Saint-Saturnin de Ponet, son église dédiée pour lors à Saint-Michel et plus tard à N.-D. de Pitié.

Item de Paoneto (1).....	XVIII gross.
Item de Justino (2).....	I flor.
Item de Menglone (3).....	II flor. VIII gross.
Item de Luzerando (4).....	XVI gross.
Item de Montelauro (5).....	XVIII gross.

(1) Ponet, — *Paonctum, Paunctum*, — commune du canton de Die, comme paroisse dépendit durant de longs siècles de Saint-Saturnin ou Saint-Cernin sur Die, église que le chapitre de cette ville donna le 17 février 1304 au commandeur de Sainte-Croix en échange de celle de Marignac. Unie ensuite à la paroisse de Chamaloc, elle en fut séparée vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, une petite chapelle existant au village de Ponet sous le vocable de Sainte-Catherine ayant été pour lors érigée en église paroissiale.

(2) Justin, — *Justum, Justinum*, — paroisse établie sur la rive gauche de la Drôme et la montagne de Justin, au terroir de Die, dépendait tant au spirituel qu'au temporel du chapitre de cette ville. Supprimée ainsi que l'établit ce pouillé vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, son territoire fut alors réuni à celui de la ville épiscopale.

(3) Menglon, — *Menglo, Menglonum*, — commune du canton de Châtillon dont le chapitre cathédral était tout à la fois seigneur temporel et décimateur. Son église était sous le vocable de Saint-Martin. Les dîmes, affermées conjointement avec celles de Luzerand, rapportaient en 1767, 375 setiers froment, 80 setiers épeautre et 80 livres argent.

(4) Luzerand, — *Luzerandum, Luzerant, Luzeranz*, — section de la commune de Menglon, était une paroisse qui, distraite de celle de Menglon au xiii<sup>e</sup> siècle, lui fit retour en 1689, qu'une ordonnance épiscopale la supprima. Son église, dédiée à N.-D., était alors complètement ruinée.

(5) Montlaur ou Montlaud, — commune du canton de Luc. L'église était sous le vocable de Sainte-Anne et la cure de la collation du chapitre de Die, qui prenait les dîmes de la paroisse, affermées 630 livres en 1767.

Item de Podiolis (1).....	II flor. VI gross.
Item de Juncheriis (2).....	III flor.
Item de Stabbello (3).....	II flor.
Item de Miscone (4).....	I flor.
Item de Lechiis (5).....	I flor.
Item de Ruppe Briana (6).....	I flor. non solvet.

(1) Poyols, — *Podiolum*, — commune du canton de Luc, dont l'église paroissiale, dédiée à saint Marcel, évêque de Die, et assez éloignée du village, ayant été ruinée pendant les guerres de religion, fut remplacée par une autre sous le vocable de Sainte-Catherine, établie dans le village même, suivant une ordonnance du 12 juin 1644. Collateur de la cure, le chapitre de Die y prenait encore les dîmes.

(2) Jonchères, — *Juncheria, Joncheriarum*, — commune du canton de Luc, dont l'église était sous le vocable de Saint-André et dont les dîmes appartenaient au curé de la paroisse qui retirait de ce chef en 1771, 800 livres, sur lesquelles il lui fallait faire annuellement à l'évêque de Die une rente de 8 setiers de froment et 8 d'épeautre. Le prieur de Bellegarde était décimateur dans le quartier de Pairerier.

(3) Establet, — *Estabelle, Estableau, Estoubleau*, — commune du canton de la Motte-Chalancon, dont l'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, rebâtie en 1644, était de la collation de l'évêque, à qui appartenaient encore les dîmes abandonnées au curé dès 1767, date à laquelle elles ne rapportaient que 200 livres par an.

(4) Miscon, — commune du canton de Luc, dont l'église paroissiale, dédiée à saint Laurent, dépendait du prieuré de Luc à qui appartenaient encore les dîmes, affermées 463 livres en 1767.

(5) Lesches, — *Lechas*, — commune du canton de Luc, formant une paroisse dont l'église, sous le vocable de Saint-Martin, rebâtie en 1689 aux frais du roi et dédiée alors à saint Claude, était de la collation de l'évêque qui se partageait avec le curé la presque totalité des dîmes dont une partie appartenait au curé du Pilhon.

(6) Rochebriane, — paroisse démembrée de celle du Pilhon au xiv<sup>e</sup> siècle, engloutie par le lac de Luc en 1445 et dont le ter-

Item de Alpillonne (1)	II flor. VI gross.
Item de Pratis (2)	II flor.
Item Bastide Foncium (3)	II flor.
Item de Beureriis (4)	III flor.
Item de Pontaysio (5)	I flor.

ritoire, annexé à la paroisse de Lesches, fait partie aujourd'hui de la commune de Beaurière. L'église de Rochebriane était sous le vocable de Saint-Cassien.

(1) Le Pilhon, — *Arpilho, Ecclesia dal Pillo*, — commune du canton de Luc, formant avec la Bâtie-Crémezin et Fourcinet une paroisse dont les dîmes appartenaient par moitié à l'évêque et au curé. L'église était sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste.

(2) Les Prés, — commune du canton de Luc, dont l'église, sous le vocable de N.-D., était celle d'une ancienne commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, unie à celle de Valdrome dès le xiv<sup>e</sup> siècle et dont les dîmes, affermées 500 livres en 1775, appartenaient au commandeur qui était collateur de la cure.

(3) La Bâtie des Fonts, — commune du canton de Luc, dépendait également de la commanderie de Valdrome, en vertu de la donation de l'évêque de Die, Bertrand, à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'an 1220. Son église avait pour patron saint Martin et ses dîmes valaient en 1775, 600 livres.

(4) Beaurières, — *Beurerium, Breureriis*, — commune du canton de Luc. Eglise sous le vocable de Notre-Dame, de la collation de l'évêque, à qui appartenaient encore les deux cinquièmes des dîmes, dont le surplus revenait à un prieur du lieu dont il est question pour la première fois en 1576.

(5) Pontaix, — *Pontasium, Pontaisum, Pontays*, — commune du canton de Die, dont l'église, dédiée à saint Martin, puis à saint Appollinaire à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, fut le 17 mars 1304 cédée en échange de celle de Saint-Martin en Vercors, par l'évêque de Valence et de Die, à la commanderie de Sainte-Croix, qui depuis en eut la collation et les dîmes affermées 300 livres en 1769.

## Summâ XXXI flor.

*In archipresbyteratu Triviarum priores.*

Et primo prior de Trafforcio (1).....	III flor.
Item de Cleellis (2).....	III flor.
Item Crucis Curnilhonis (3).....	III flor.
Item de Percico (4).....	III flor.

(1) Treffort, — *Trasfortium, Trafort*, — commune du canton du Monestier-de-Clermont (Isère), dont l'église, sous le vocable de Saint-Pierre, était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, connu dès l'an 1309 et dépendant de celui de Domène. Le prieur qui était décimateur dans la paroisse retirait de ce chef 963 livres en 1768.

(2) Clelles, — *Clellas*, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grenoble, dont l'église paroissiale, établie vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle sous le vocable de Saint-Joseph, était une dépendance du prieuré de N.-D., et Saint-Jean de Clelles, dépendance de l'ordre de Saint-Ruf, connue dès 1158 et dont le prieur, collateur de la cure, jouissait encore des dîmes rapportant 640 livres net en 1763.

(3) Cornillon-en-Trièves, — commune du canton de Mens. Nous n'avons aucun renseignement sur ce prieuré, qui n'existait plus au siècle suivant; nous savons seulement que le chapitre de Die, décimateur dans la paroisse dont l'église était sous le vocable de Saint-Pierre, retirait annuellement de ce chef 97 setiers de blé vers 1659.

(4) Le Percy, — *Persicum, le Perse*, — commune du canton de Clelles où se trouvait un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Cluny, dédié à saint Barthélemy et dépendant de celui de Saint-Marcel de Die, auquel il fut uni au xviii<sup>e</sup> siècle. Les dîmes du Percy étaient affermées la modeste somme d'un écu et 48 sous en 1584 par le prieur.

Item	de Tribus mœniis (1).....	III flor.
Item	de Sancto-Sébastieno (2)....	III flor.
Item	Crucis Pinie (3).....	III flor.
Item	de Sinardo (4).....	III flor.
Item	Monesterii Clarimontis (5)...	III flor.
Item	de Gressa (6).....	III flor.

(1) Tréminis, — *Trasmeniz, Tresmenich, Tresmenis, Tresmuniz*, — commune du canton de Mens dont le domaine temporel fut attribué au chapitre de Die dans le partage des biens provenant de l'héritage du clerc Raymond Bérenger, fait en 1183 entre ce chapitre et l'évêque et dans laquelle était un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît dépendant du prieuré de Saint-Marcel de Die, comme le précèdent.

(2) Saint-Sébastien de Cordéac ou de Morges, — *Sanctus Sebastianus in Trivis*, — commune du canton de Mens, dont l'église paroissiale était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendance immédiate de l'abbé de Cluny, connu dès 1080 et dont le titulaire jouissait des dîmes de la paroisse rapportant net 900 livres en 1763.

(3) Croix de la Pigne, — hameau de la commune de Pellafol, autrefois paroisse, dont l'église, sous le vocable de Saint-Michel, était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, lequel était décimateur dans la paroisse et dans celles de la Postelle et de Pellafol.

(4) Sinard, — *Synardum, Sinsardum*, — commune du canton de Monestier-de-Clermont où se trouvait un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, dépendant de la prévôté d'Oulx en Piémont, fondé environ l'an 1110 par saint Ismidon, évêque de Die, et dont le prieur décimateur à Sinard et Avignonnet retirait de ce chef 1,000 livres en 1763.

(5) Monestier-de-Clermont, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grenoble où se trouvait un prieuré de Saint-Pierre, ordre de Saint-Augustin et dépendance d'Oulx, comme le précèdent, auquel il fut uni vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Les dîmes de la paroisse appartenait au prieur.

(6) Gresse, — commune du canton du Monestier-de-Clermont dont l'église, sous le vocable de Saint-Barthélemy, était celle

Item de Lavargiis (1).....	III flor.
Preceptor Triviarum (2).....	III flor.

Summa XL flor.

*Capell. dicti archipresbyteratu.*

Et primo de Cheyssilianna (3).....	III flor.
Item Monesterii Percici (4).....	XVIII gross.
Item S <sup>u</sup> -Mauricii (5).....	III flor.

d'un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin qui, fondé environ l'an 1212 par Humbert II, évêque de Die, appartint d'abord aux religieux du prieuré de Saint-Marcel de Die, puis fut donné à l'ordre de Saint-Ruf par Amédée de Roussillon, évêque de Valence et de Die, environ l'an 1277. Le prieur décimateur dans la paroisse retirait de ce chef 350 livres, toutes charges payées, en 1758.

(1) Lavars, — *Lavargiarum, Lavargum, Lavarz*, — commune du canton de Mens dont l'église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame, était celle d'un petit prieuré de l'ordre de Saint-Benoît et de la dépendance du prieuré de Domène, qui fut fondé environ l'an 1085. Quant aux dîmes et à la collation de la cure, elles appartenaient au chapitre de Die.

(2) Cette commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, unie ensuite à celle d'Echirolles, près Grenoble, était sur la commune de Saint-Maurice. Comme dès 1292, elle était sous le patronage de saint Jean.

(3) Chichilianne, — *Chayssilhana*, — commune du canton de Clelles, paroisse dont l'église était sous le vocable de l'Assomption de N.-D. et dont les dîmes, affermées 730 livres en 1758, appartenaient au chapitre de Die comme prieur de Saint-Maurice.

(4) Le Monestier du Percy, — *Monasterium de Percico*, — commune du canton de Clelles, dont l'église était sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul. La collation de la cure et les dîmes appartenaient à l'évêque de Die qui les affermait, conjointement avec celles de Saint-Maurice, 125 écus et quatre paires de perdrix, en 1594.

(5) Saint-Maurice en Trièves, ou Saint-Maurice de Lalley, — commune du canton de Clelles; paroisse dont l'évêque de Die était collateur et décimateur.

Item	Pratis Buxi (1).....	II flor.
Item	S <sup>te</sup> -Eugenie (2).....	II flor.
Item	de S <sup>no</sup> -Baudilio (3).....	III flor.
Item	de Mencio (4).....	III flor.
Item	S <sup>ni</sup> -Genezii (5).....	I flor.
Item	de Posterla (6).....	I flor.

(1) Prébois, — *Pratum Buxum*, — commune du canton de Mens; paroisse dont l'église était sous le vocable de Saint-Barthélemy et dont l'évêque était collateur et décimateur. Prébois est une des terres que le clerc Raymond Bérenger légua, par son testament, à l'évêque et au chapitre de Die, et qui, ceux-ci ayant fait entre eux un partage de ses biens en 1183, échurent à l'évêque.

(2) Sainte-Eugénie en Trièves. — Cette paroisse, dont le nom même a disparu, avait son église tout près du château de Feuillan ou Foillan au lieu appelé la Chapelle, sur la commune et au sud-est de Prébois. Cette église étant ruinée dès le commencement du xvi<sup>me</sup> siècle, la paroisse de Sainte-Eugénie, dont l'évêque de Die était collateur et décimateur au même titre qu'à Prébois, fut alors unie à cette dernière.

(3) Saint-Baudille et Pipet, — commune du canton de Mens, paroisse dont la collation et les dîmes appartenaient au chapitre de Die et qui primitivement était appelée Saint-Baudille; son église était dans le hameau de son nom, fut ensuite désignée sous le nom de Saint-Pancrace, le service paroissial ayant été transféré vers la fin du xvi<sup>me</sup> siècle dans l'église du hameau de ce nom, dédiée à saint Baudille.

(4) Mens, — *Mencium*, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grenoble, dont l'église paroissiale était sous le vocable de Notre-Dame et dont les dîmes, rapportant 200 setiers de froment en 1659, appartenaient au chapitre de Die en vertu d'une donation à lui faite par l'évêque Humbert en 1203.

(5) Saint-Genis en Trièves, — commune du canton de Mens, dont l'église était celle d'un petit prieuré supprimé vers la fin du xiv<sup>me</sup> siècle et pour lors unie au chapitre de Die, qui devint ainsi possesseur des dîmes rapportant 80 setiers de froment en 1659.

(6) La Postelle, — hameau de la commune de Pellafol formant une paroisse dont l'église, sous le vocable de Notre-Dame, et les dîmes, valant 400 livres en 1763, appartenaient au prieuré de la Croix de la Pigne.



Item de Cordeaco (1).....	XVIII gross.
Item de Pella Follo (2).....	III flor.
Item de Podio-Bozone (3).....	I flor.
Item de Brione (4).....	I flor.
Item de Morgiis (5).....	I flor.
Item de Escharenna (6).....	I flor.
Item de Eroncio (7).....	III flor.

(1) Cordéac, — *Cordeacum, Cordiacum*, — commune du canton de Mens dont une partie seulement formait à l'origine une paroisse distincte ayant pour patron saint Martin et pour décimateur le prieur de Saint-Sébastien à qui la dime rapportait 30 setiers de grains en 1763. Vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle celle de Puy-Boson lui fut unie.

(2) Pellafol, — *Pellafolium, Pallafolium*, — chef-lieu d'une commune du canton de Mens, formée des trois paroisses de Pellafol, la Postelle et Croix-de-la-Pigne, dépendantes toutes les trois du prieuré de Croix-de-la-Pigne, dont le titulaire affermait, en 1763, 350 livres les dîmes de la paroisse de Pellafol qui avait saint Nicolas pour patron.

(3) Puy-Boson, — *Podium-Bosonis, Pey-Bozon*, — paroisse réunie, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, à celle de Cordéac, et dont l'église, dédiée à saint Jacques, dépendait du prieuré de Croix-de-la-Pigne.

(4) Brion, — *Brio, Brionum*. — Cette paroisse, dont il ne reste plus de traces, était entre Lavars et Roissard, près d'un pont sur l'Ebron appelé encore le pont de Brion.

(5) Morges, — *Morgiarum, Morgeas*, — entre Saint-Sébastien de Cordéac et Saint-Jean d'Hérans, paroisse réunie, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, à celle de Saint-Sébastien, appelée quelquefois depuis à cause de cela Saint-Sébastien de Morges.

(6) Lescherenne, ou l'Escharenne, — *Lescharena*, — quartier de la commune de Saint-Sébastien de Cordéac, au nord-est et sur les bords du Drac, formait une paroisse dont il ne reste plus de traces, laquelle fut unie à celle de Saint-Sébastien, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

(7) Saint-Jean d'Hérans, — *Hero, Heroneium, Heroncio, Sanctus Johannes Heroncii*, — commune du canton de Mens, dont l'église, sous le vocable de Saint-Jean, et les dîmes, furent données

Item de Royssanis (1).....	III flor.
Item de Avinhoneto (2).....	XII gross.
Item S <sup>ti</sup> -Pauli (3).....	III flor.
Item S <sup>ti</sup> -Guillelmi (4).....	III flor.
Item S <sup>ti</sup> -Anduoli (5).....	XVIII gross.

environ l'an 1062 à l'abbaye de Cluny par Pierre, comte de Die. Placée sous la dépendance du prieuré de Domène, elle fut elle-même érigée en prieuré vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

(1) Roissard, — *Roisas, Roysanum, Roissas*, — commune du canton de Monestier-de-Clermont, paroisse existant en 1085, dont l'église avait saint Etienne pour patron et dont les dîmes, appartenant premièrement à l'évêque de Die, furent données par celui-ci à son chapitre en échange de certains droits sur le château d'Aurel, le 3 novembre 1203. En 1758, les dîmes de Roissard et de Portes étaient affermées 1,300 livres.

(2) Avignonnet, — commune du canton du Monestier-de-Clermont. — Cette paroisse, démembrée de celle de Sinard au xiv<sup>e</sup> siècle et dont les dîmes, à l'exception de celles du mas des Gelines qui étaient au prieuré de Treffort, appartenaient au prieuré de Sinard, eut, jusqu'en 1644, son église dédiée à sainte Luce dans le village même d'Avignonnet; mais celle-ci étant alors ruinée, l'évêque ordonna d'en construire une autre au hameau des Cattiers.

(3) Saint-Paul-lez-Monestier, — *Sanctus Paulus in Trivitis*, — commune du canton du Monestier-de-Clermont; — paroisse formée au xiv<sup>e</sup> siècle d'une partie de celles de Sinard et des quartiers de Grisail et de Maniveyre, démembrés de celle de Saint-Guillaume, partant dont les dîmes appartenaient, partie au prieuré de Sinard et partie au curé de Saint-Guillaume.

(4) Saint-Guillaume, — *Sanctus Guillelmus Triviarum*, — commune du canton du Monestier-de-Clermont, — formant une paroisse dont l'église était sous le vocable de Saint-Blaise et dans laquelle était décimateur le prieur de Sinard.

(5) Saint-Andéol ou Saint-Andéol-en-Cresse, — commune du canton du Monestier-de-Clermont, — dont les dîmes appartenaient au prieuré de Vif, ordre de Saint-Benoît, dépendance de l'abbaye de Saint-Chaffre, à qui elles ne rapportaient, déduction faite des charges, que 9 livres en 1763.

Item	S <sup>t</sup> -Michaelis (1)	. . . . .	III flor.
Item	S <sup>t</sup> -Martini (2)	. . . . .	III flor.

Summā LVIII flor. VI gross.

*In archipresbyteratu Dezerti priores :*

Et primo de Savello (3)	. . . . .	III flor.
Item de Bretta (4)	. . . . .	III flor.
Item Ruppisfurcate (5)	. . . . .	III flor.
Item de Vinhalibus (6)	. . . . .	III flor.

(1) Saint-Michel-lez-Portes, — commune du canton de Clelles, — formée des anciennes paroisses de Trezane et des Portes, qui l'une et l'autre avaient pour décimateur le chapitre de Die.

(2) Saint-Martin-de-Clelles, ou Saint-Martin-en-Trièves, — commune du canton de Clelles, formée de la paroisse de son nom et de celle de Touranne. La première était de la dépendance du chapitre de Die qui en affermait les dîmes 500 livres en 1758.

(3) Savel, — *Savellum, Savaeu*, — commune du canton de Sail-laus. — Le prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendance de celui de Saint-Maurice-de-Die, auquel il survécut, était décimateur à Savel et à Rimont, dont les dîmes étaient affermées 1,000 livres en 1763.

(4) Brette, — commune du canton de la Motte-Chalancon, dont l'église, sous le vocable de Notre-Dame, était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendance de Cruas, qui, décimateur dans la paroisse, retirait de ce chef 525 livres en 1763.

(5) Rochefourchat, — *Rocha Forchas*, — commune du canton de la Motte-Chalancon, où était un prieuré dédié à saint Pierre, lequel de l'ordre de Saint-Benoît et de la dépendance de Cruas était décimateur dans la paroisse.

(6) Les Vignaux, quartier de la commune de la Motte-Chalancon où se trouvait un prieuré qui, n'existant pas encore au xiv<sup>e</sup> siècle, n'existait plus au xvi<sup>e</sup>.

Item de Chalancon (4) . . . . .	III flor.
Item de Mota (2) . . . . .	III flor.
Item Villeperdicis (3) . . . . .	III flor.
Item S <sup>u</sup> -Ferruoli (4) . . . . .	III flor.
Item de Rosseto (5) . . . . .	III flor.
Item de Opigio (6) . . . . .	III flor.

(1) Chalancon, — *Chalanco*, — commune du canton de la Motte-Chalancon, dont l'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre, était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Ruf, fondé vers 1100 et jouissant des dîmes de la paroisse, affermées en 1758 400 livres, toutes charges payées.

(2) La Motte-Chalancon, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die, — dont l'église paroissiale était sous le vocable de N.-D., avait autrefois un prieuré de bénédictins dépendant de celui de Saint-Marcel de Die qui, dédié à Saint-Pierre, était décimateur dans la paroisse.

(3) Villeperdreix, — *Villaperdis*, — commune du canton de la Motte-Chalancon, dont l'église, dédiée à saint Pierre, était celle d'un prieuré de bénédictins dépendant de celui de Saint-Amand de Montségur qui, possédant les dîmes de la paroisse, les affermait 735 livres en 1758.

(4) Saint-Ferréol, ou plutôt le Monestier, commune de Saint-Ferréol, — *Monasterium Sancti Ferruoli*, — dépendait autrefois d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au xvi<sup>e</sup> siècle et dépendant premièrement de l'abbaye de Bodon, puis de celle de l'Île-Barbe, près Lyon, à qui la possession en fut confirmée en 1183, enfin uni au prieuré de Saint-May dans le cours du xvi<sup>e</sup> siècle.

(5) Rousset, — *Rossetum*, *Roseto*, — commune du canton de Grignan où était un prieuré de Saint-Mayol, ordre de Saint-Benoît, dépendant de celui de Pont-Saint-Esprit et dont le titulaire avait la collation de la cure et les dîmes de la paroisse affermées 950 livres en 1767. Quant à l'église de la paroisse, distincte de celle du prieuré, elle était sous le vocable de Sainte-Madeleine.

(6) Le Pégne, — *Opegio*, *Oppegium*, *Opighe*, *Oppegue*, *Uppegua*, — commune du canton de Grignan. — Le prieuré, sous le vocable de Saint-Mayne, dépendance de Saint-Ruf, uni en 1712 au chapitre de Crest, ayant été ruiné au xvi<sup>e</sup> siècle, le service paroissial fut

Item de Valoziis (1). . . . .	II flor.
Item Montis-Brizonis (2). . . . .	III flor.
Item de Torettis (3). . . . .	III flor.
Item de Thiolinhan (4). . . . .	III flor.
Item de Vesco (5). . . . .	III flor.
Item de Condorcesio (6). . . . .	III flor.

alors transféré dans une seconde église dite de Notre-Dame-d'Auton. En 1759, les dîmes et autres revenus du prieuré du Pègue étaient affermés 1,514 livres par le chapitre de Crest, tenant la place du prieuré.

(1) Valouses, — *Valosis*, — commune du canton de Nyons, dépendait d'un prieuré séculier de la collation de l'évêque de Die, dont l'église, sous le vocable de Saint-Etienne, était également paroissiale et dont le titulaire percevait les dîmes rapportant 125 livres en 1767.

(2) Monbrison, — *Mons Brissone*, — commune du canton de Grignan, dont l'église, dédiée à saint Blaise, était celle d'un prieuré de bénédictins, de la dépendance de celui de Pont-Saint-Esprit et dont les dîmes appartenaient partie au roi, partie au prieuré, qui les affermait, avec les biens du prieuré, 1,300 livres en 1767.

(3) Tourettes, — *Torites*, — commune de Grignan. — Ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoit, dépendant de l'abbaye de Fournus et sous le vocable du Saint-Esprit.

(4) Taulignan, — *Teulhinanum, Taulinhanum, Tauligniacum, Tholignen*, — commune du canton de Grignan, dont l'église paroissiale, dédiée à saint Vincent, était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Ruf, fondé environ l'an 1110 par saint Ismidon, évêque de Die, et dont le titulaire jouissait des dîmes affermées 2,500 livres en 1767.

(5) Vesce, — *Vescum, Vaesca*, — commune du canton de Dieulefit, — où se trouvait un prieuré de Saint-Pierre, dépendant de l'abbaye de Cruas, dont le prieur était collateur de la cure et possédait les dîmes de la paroisse affermées 1,380 livres en 1771.

(6) Condorect, — *Condorceium, Condorcesyum*, — commune du canton de Nyons, dont l'église, dédiée à saint Pierre, était celle d'un prieuré fondé au vi<sup>e</sup> siècle et possédant, avec les dîmes de la paroisse affermées 650 livres en 1767, la collation de la cure.

Item de Arboribus (1) . . . . .	III flor.
Preceptor Deifecit (2) . . . . .	III flor.
Preceptor Poieti-Vallis (3) . . . . .	III flor.
Preceptor de Stalone (4) . . . . .	III flor.

Summa LXXXI flor.

*Capell. dicti archipresbyteratu.*

Et primo de Pennis (5) . . . . . II flor.

(1) Aubres, — commune du canton de Nyons, ayant autrefois un prieuré de l'ordre de Saint-Ruf, sous le vocable de Saint-André, dont le titulaire était collateur et décimateur dans la paroisse.

(2) Dieulefit, — *Deus fecit, Dioulophes*, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimar, où se trouvait une commanderie patrimoniale de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, unie vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle à celle de Poët-Laval qui, de ce chef, percevait les dîmes de la paroisse rapportant 800 livres en 1767.

(3) Poët-Laval, — *Pogetum Vallis, Poyctum de Vallis*, — commune du canton de Dieulefit, — dépendant, tant pour le spirituel que pour le temporel, d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, établie audit lieu dès 1268 et dont le titulaire affermait les dîmes de la paroisse et les revenus seigneuriaux 2,000 livres en 1759. L'église paroissiale était sous le vocable de Saint-Michel, et la paroisse comprenait, en outre de la commune de Poët-Laval, celles de Salettes et de Souspierre.

(4) Lestelon, — *Les Estieroux*, — hameau de la commune de Chaudebonne, où se trouvait une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, unie à celle de Poët-Laval vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et dont le service paroissial fut alors confié au curé de Chaudebonne.

(5) Pennes, ou Pennes sur Barnave, — *Pennas*, — commune du canton de Luc; paroisse dont l'église était sous le vocable de Sainte-Madeleine et dont les dîmes, appartenant à l'évêque de Die, étaient affermées 220 livres en 1758.

Item de Aucellone (1) . . . . .	III flor.
Item de Auribello (2) . . . . .	II flor.
Item de Pariziis (3). . . . .	III flor.
Item de Podio acuto (4). . . . .	II flor.
Item de Leone (5). . . . .	II flor. VI gross.
Item de Rorterio (6). . . . .	II flor.
Item de Remusaco (7). . . . .	II flor.

(1) Aucelon, — *Aucellonum, Oucellone, Ocelon*, — commune du canton de Luc dont l'église paroissiale, dédiée à saint Jacques, était celle d'un prieuré séculier uni à la cure dudit lieu et ayant, en 1644, 800 livres de revenu, y compris la dîme.

(2) Auribel, — *Auribellum*, — nom primitif de la paroisse de Pradelles, partie de la commune de ce nom, canton de la Motte-Chalançon, dont l'église était sous le vocable de Saint-Pierre et dont les dîmes, affermées 224 livres en 1758, appartenaient au curé.

(3) Petit-Paris, — commune du canton de la Motte-Chalançon ; paroisse dépendant du prieuré de Saint-Nazaire-le-Désert, ordre de Saint-Benoît, érigé lui-même en prieuré vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle et dont l'église, sous le vocable de Saint-Thomas, avait elle-même pour annexe celle de Saint-Jacques du Merlet.

(4) Piégu, — *Podium acutum*, — Cette paroisse, dont le nom même est perdu, était entre celles de Roche-Saint-Secret, Teysières et Montbrison, dans le voisinage de la montagne de la Lance. Elle fut supprimée vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

(5) Léoux, — *Leo, Léon*, — hameau de la commune de Villeperdrix, canton de la Motte-Chalançon, autrefois paroisse, ayant pour patron saint Michel et pour décimateur le prieur de Villeperdrix qui en retirait 300 livres en 1758.

(6) Rottier, — *Rorteriis, Riorterium, Routiers*, — commune du canton de la Motte-Chalançon, formant une paroisse dont l'église était dédiée à sainte Marie-Madeleine et dont les dîmes appartenaient au curé qui en retirait, ainsi que de quelques fonds, 400 livres en 1758.

(7) Remuzat, — *Remisacum*, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nyons (Drôme) dont était seigneur à l'origine le prieur du lieu ; il en dépendait également comme paroisse ayant

Item	de Calidabona (1).....	XVIII gross.
Item	Montisjovis (2).....	III flor.
Item	S <sup>u</sup> -Ferruoli (3).....	III flor.
Item	de Teysseriis (4).....	III flor.
Item	de Blacassio (5).....	II flor. VI gross.
Item	de Becona (6).....	II flor.

pour église celle du prieuré, dédiée à saint Michel. Ce prieuré, uni à celui de Saint-May vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, avait les deux tiers des dîmes affermées 750 livres en 1758.

(1) Chaudebonne, — *Casabone, Chaudabona*, — commune du canton de la Motte-Chalancon; paroisse sous le patronage de sainte Agathe à laquelle fut unie, au xvii<sup>e</sup> siècle, celle de Lestelon et dont les dîmes, valant 400 livres en 1758, appartenaient au curé.

(2) Montjoux, — commune du canton de Dieulefit; paroisse dont l'église érait sous le vocable de Saint-Etienne et dont les dîmes, affermées seulement 100 livres en 1758, appartenaient au curé.

(3) Saint-Ferréol, — commune du canton de Nyons; paroisse dont l'église était dans le village de ce nom, distincte de celle du prieuré qui était au quartier du Monestier et dont les dîmes appartenaient au curé, moins celles du quartier du Monestier, revenant au prieur de Saint-May depuis l'union du prieuré de Saint-Ferréol à celui-là.

(4) Teyssières, — *Taisairiis, Teseriis*, — commune du canton de Dieulefit dont une partie seulement formait, à l'origine, la paroisse de Teyssières, laquelle avait pour patrons saint Pierre et saint Paul et pour décimateur son curé. Celle d'Odefred lui fut unie vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

(5) Blacons, — *Blacos, Blagnos, Blacasio*, — sur la commune de la Roche Saint-Secret, formait anciennement une paroisse dont l'église, dédiée à N.-D. de Morenclar, dépendait du prieur d'Alençon qui y prenait la dîme valant 30 écus par an en 1664.

(6) Bécone, — commune du canton de Dieulefit; paroisse dont l'église était sous le vocable de Notre-Dame et dont les dîmes appartenaient au prieur d'Alençon qui, ne retirant de ce chef que 400 livres, l'abandonna au curé pour sa portion congrue vers le commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.



Item	Ruppis S <sup>ti</sup> -Secreti (1).....	II flor.
Item	de Alensone (2).....	XVIII gross.
Item	de Guzandis (3).....	III flor.
Item	de Audefredo (4).....	II flor.
Item	de Greynhano (5).....	II flor.

(1) Roche Saint-Secret, — *Rupe Sancti-Secreti, Rochesimsecret*, — commune du canton de Dieulefit, composée des paroisses de Blacons, Alençon et la Roche. Cette dernière, dont l'église était sous le vocable de Saint-Secret, dépendait, comme les autres, du prieuré d'Alençon, dont elle n'était, à proprement parler, qu'une annexe.

(2) Alençon, — *Alansonum, Alanzo, Alansi*, — hameau de la commune de la Roche Saint-Secret où se trouvait un prieuré séculier sous le vocable de Saint-Pierre, ayant dans sa dépendance les paroisses de Roche Saint-Secret, Blacons et Béconne.

(3) Guisans, — *Gusanx, Guzantz, Guisandus*, — hameau de la commune de Bouvières où se trouvait un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendance de l'abbaye de Savigny, connu dès le XI<sup>m</sup> siècle : sous le vocable de Saint-Martin, lequel jouissait des dîmes de la paroisse qui fut divisée en deux vers la fin du XVI<sup>m</sup> siècle; celle de Guisans proprement dite ou Petit-Guisans, et celle de Bouvières ou Grand-Guisans ayant saint Antoine pour patron.

(4) Oddefred, — *Audifredum, Audefra, Odfre, le Deffre*, — hameau de la commune de Teyssières formant primitivement une paroisse sous le vocable de Saint-Paul, laquelle avait pour décimateur son curé et fut unie à celle de Teyssières vers la fin du XV<sup>m</sup> siècle.

(5) Grignan, — *Greyghanum, Graygnanum, Granham, Grigne*, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimar dont le service paroissial, premièrement fait dans une église de Saint-Vincent, fut transféré, au XV<sup>m</sup> siècle, dans une seconde dite de Saint-Jean, laquelle ayant été démolie pendant les guerres de religion, fut remplacée par celle de Saint-Sauveur, où les barons de Grignan avaient déjà établi une collégiale dont le sacristain fut alors chargé des fonctions curiales. A l'origine, la paroisse de Grignan dépendait d'un prieuré du lieu, lequel était lui-même une dépendance de celui de Tourettes et fut uni à la collégiale lors de son érection.

## Summâ XLVI flor.

*In archipresbyteratu Criste priores.*

Et primo abbas Saonis (1).....	II flor.
Item preceptor S <sup>u</sup> -Crucis (2).....	III flor.
Item de Spenello (3).....	III flor.
Item S <sup>u</sup> -Medardi (4) .....	III flor.

(1) Saod, — *Saonum, Saonem, Sao*, — commune du canton de Crest-Sud. L'abbaye de Saint-Thiers de Saod, fondée dit-on par Boson, roi de Provence, et l'une de celles que le pape Alexandre III déclare soumises à la juridiction de l'évêque de Die par sa bulle du 28 mars 1165, était le chef d'ordre d'une petite congrégation de chanoines réguliers ayant plusieurs prieurés dans sa dépendance. Supprimé en 1739, ses biens furent unis partie à l'évêché de Grenoble, partie au séminaire de Valence.

(2) Sainte-Croix en Quint, — *Prioratus de Quinto, Domûs sanctæ Crucis*, — commune du canton de Die dont l'église paroissiale était celle d'un ancien prieuré de chanoines réguliers connu dès 1165, uni en 1289 à l'ordre de Saint-Antoine qui en fit une commanderie générale dont le titulaire, collateur de la cure, jouissait encore des dîmes de la paroisse rapportant 100 setiers de froment en 1767.

(3) Espenel, — *Espenellum, Spennel, Espinel*, — commune du canton de Saillans dont l'église, sous le vocable de Saint-Pierre, était celle d'un ancien prieuré de bénédictins de la dépendance de Saint-Chaffre, uni au chapitre de Crest au xvi<sup>e</sup> siècle et dont les dîmes étaient affermées, avec quelques fonds, 1015 livres en 1771.

(4) Saint-Médard, — *Domûs sancti Medardi, Podium grossum, Clastra*, — monastère de chanoines réguliers fondé vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle au lieu de Saint-Médard, commune de Piégros-la-Clastre, canton de Crest-Sud, transféré au lieu de la Clastre, hameau de la même commune, puis uni à l'ordre de Saint-Antoine en 1304. Le prieur jouissait des dîmes de la paroisse.

Item	de Brizanis (1).....	III flor.
Item	S <sup>ti</sup> -Salvatoris (2).....	II flor.
Item	de Chausseone (3).....	III flor.
Item	de Verona (4).....	III flor.
Item	de Soyanciis (5).....	II flor.
Item	de Triniaco (6).....	III flor.

(1) Brisans, — *Brisas, Brizanum, Brises*, — prieuré de la dépendance de Saint-Médard de Piégros, établi au quartier de Saint-Antoine, commune de Crest.

(2) Saint-Sauveur, — *Sanctus Salvator de Albanassone*, — commune du canton de Saillans où était un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, dépendant de celui de Saint-Médard de Piégros-la-Clastre et dont le titulaire décimateur dans la paroisse retirait de ce chef environ 200 livres en 1752.

(3) Chosséon, — *Chausséo, Chaussio*, — quartier de la commune de Suze en Diois où se trouvait un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de celui de la Grand, en Gapençais, lequel, connu dès 1338, était sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste.

(4) Vérone, — *Veronna*, — commune du canton de Saillans dont l'église, dédiée à Notre-Dame, était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Antoine dépendant de la commanderie de Sainte-Croix et jouissant des dîmes affermées 435 livres en 1771.

(5) Soyans, — *Saxiacum, Soiantz, Solannum, Soyancium*, — commune du canton de Crest-Sud où se trouvait un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dédié à saint Michel et de la dépendance de celui de Charraix, au diocèse de Viviers, auquel il fut uni au xvi<sup>e</sup> siècle, lequel était décimateur dans la paroisse dont l'église était sous le vocable de Saint-Marcel.

(6) Truinás, — *Truiniacium, Truinatium, Troynacium*, — commune du canton de Bourdeaux dont l'église paroissiale, dédiée premièrement à saint Denis, puis à saint Jean-Baptiste, dépendait d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît et de la dépendance de l'abbaye de Cruas, établi dans ladite paroisse et connu sous le nom de Saint-Martin de Plans. Les dîmes de Truinás et quelques fonds, appartenaient à la cure, à laquelle était uni le prieuré rapportant environ 459 livres en 1771.

Item de Umbleziis (1).....	III flor.
Item de Sibia (2).....	III flor.
Item de Selas (3).....	III flor.
Item S <sup>ci</sup> -Johanni Royanis (4).....	III flor.
Item S <sup>ci</sup> -Memorii (5).....	XVIII gross.
Item de Serromedio meano (6)....	III flor.

(1) Ombleze, — *Umblis, Umblese, Humblesiarum*, — village du canton de Crest-Nord dont l'église, dédiée premièrement à saint Jean, puis à sainte Marie-Madeleine, est celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Antoine, dépendant de la commanderie de Saint-Médard de Piégros à laquelle il fut uni au xvi<sup>e</sup> siècle.

(2) Sibie ou Sépie, — *Cibia, Sibis, Scipie*, — est le nom primitif de la vallée du Cheylard, canton de Saillans, dans laquelle se trouve l'église du prieuré de Saint-Pierre, dépendance de la commanderie de Saint-Médard, supprimée au xvi<sup>e</sup> siècle, laquelle église sert aujourd'hui pour le service paroissial des communes du Cheylard et d'Eyglui.

(3) Célas, — hameau de la commune de Saod formant autrefois avec Mornans une paroisse dont l'église, sous le vocable de Saint-Etienne, était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, dépendance de Saint-Thiers de Saod, uni en 1712 au chapitre de Crest.

(4) Saint-Jean en Royans, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Valence dont l'église, dédiée à saint Jean-Baptiste, est celle d'un prieuré de bénédictins de la dépendance de l'abbaye de Montmajour, connu dès 1190 et supprimé en 1621 au profit du convent des Minimes du Bourg-de-Péage qui y perceurent dès lors les dîmes affermées 2600 livres en 1751.

(5) Saint-Mémoire, ou plutôt Laval-Saint-Mémoire, — hameau de la commune de Saint-Laurent en Royans où se trouvait un petit prieuré de l'ordre de Saint-Antoine dépendant de celui de Pont-en-Royans.

(6) Sérreméan, — *Serméa, Serméan, Serremian*, — quartier de la commune de Mirabel et Blacons voisin du hameau actuel des Barthalaix, où se trouvait un prieuré de l'ordre de Saint-Ruf existant en 1213 et sous le vocable de Notre-Dame, dont le titulaire percevait dans ce hameau les dîmes affermées 300 livres en 1769.

Item de Compis (1).....	III flor.
Item de Bordellis (2).....	III flor.
Item de Francilhone (3).....	III flor.
Item de Secussiis (4).....	III flor.
Item de Chaffaldo (5).....	II flor. VI gross.
Item Pontis-Royanis pro S <sup>te</sup> -Eulalie(6)	II flor. VI gross.

(1) Compis, — *Culmis, Cums, Cumbis*, — commune du canton de Dienlofit. Le prieuré, dédié à saint Paul et de la dépendance de l'abbaye de Saon, fut uni en 1712 au chapitre de Crest qui afferma les dîmes et quelques biens 1200 livres en 1771.

(2) Bourdeaux, — *Bordellis, Bordellos, Bordeaux, Bourdeaux*, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die dont l'église, sous le vocable de Saint-Savin, était celle d'un prieuré de bénédictins de la dépendance de Savigny, fondé en 1032 et dont le titulaire percevait les dîmes de la paroisse rapportant 400 livres, toutes charges déduites, en 1771.

(3) Francillon, — *Francilionem*, — commune du canton de Crest-Sud dont l'église, dédiée à saint Pierre, est celle d'un prieuré de bénédictins de la dépendance de celui de Rompon en Vivarais, auquel il fut uni dans la suite et dont le titulaire jouissait des dîmes de la paroisse, affermées, avec quelques fonds, 762 livres en 1775.

(4) Suze en Diois, — *Secussiarum, Secussiam, Secussia, Segusia, Seuza, Seuzia*, — commune du canton de Crest-Nord. Le prieuré, sous le patronage de saint Romain, était de l'ordre de Saint-Antoine et de la dépendance de la commanderie de Saint-Médard.

(5) Le Chaffal, — *Casfalgun, Quadalfacum, Cadefalcum, Chaaffaudum, Chaaffalc, Chasfalc*, — commune du canton de Chabeuil dont le chef-lieu est actuellement au hameau de la Vacherie. Le prieuré de Saint-Robert de Chaffal était une dépendance de celui de Notre-Dame de Beaumont-lez-Valence, ordre de Saint-Benoît, auquel il fut uni vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Le prieur était décimateur dans le territoire du Chaffal, et l'abbaye de Léoncel, à la Vacherie.

(6) Sainte-Eulalie-en-Royans, — *Sancta Eulalia in episcopatu Diensi, Sancta Heularia*, — commune du canton de Saint-Jean en Royans, formant une paroisse dont la collation et les dîmes,

Item	Pontis Baretti (1)	.....	III flor.
Item	de Vacheriis (2)	.....	II flor.
Item	de Ensa (3)	.....	II flor.
Item	Bastide de Banio (4)	.....	II flor.
Item	de Vacivo (5)	.....	III flor.

possédées premièrement par l'abbaye de Romans, appartenaient ensuite au prieur de Saint-Pierre de Pont-en-Royans qui retirait de ce chef 500 livres en 1759.

(1) Pont-de-Barret, — *Villa de Ponte, locus quæ dicitur ad Pontum, Pons de Barreto*, — commune du canton de Dieulefit où se trouvait un prieuré de bénédictins, dit de Notre-Dame de la Bourne, dépendant de l'abbaye de Saint-Chaffre, dont le prieur était tout à la fois collateur de la cure, décimateur dans la paroisse et coseigneur de la terre.

(2) Vachères ou Petites-Vachères, — *Varcheyrias, Vacheyras, Vachières*, — commune du canton de Die, dont l'église premièrement dédiée à saint Marcel, puis à saint Etienne, enfin à sainte Lucie, était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Antoine, dépendance de la commanderie de Sainte-Croix à laquelle il fut uni au xvi<sup>e</sup> siècle et dont le prieur jouissait des dîmes de la paroisse affermées 100 livres en 1658.

(3) Ansaige, — *Encli, Enza, Enzia, Ensaiges*, — hameau de la commune d'Oublèze, ayant autrefois sur la montagne d'Anse qui le domine un prieuré dit de Saint-Michel, ordre de Saint-Antoine, dépendance de la commanderie de Saint-Médard.

(4) Plan-de-Baix, — *Banium, Banium larleti, Banium in Montibus, Bays*, — commune du canton de Crest-Nord, dont l'église dédiée à Notre-Dame est celle d'un prieuré de bénédictins dépendant de celui de Saint-Marcel de Sauzet et jouissant des dîmes de la paroisse, affermées seulement 150 livres en 1768.

(5) Vassieux. — *Vacivum, Vaccinum, Vacciu, Vaccinf*, — commune du canton de la Chapelle-en-Vercors, dépendant autrefois au point de vue religieux d'un prieuré d'antonins, sous le vocable de Notre-Dame, lequel dépendait lui-même de la commanderie de Sainte-Croix et jouissait des dîmes affermées en 1775, 872 livres et 40 ras d'avoine.

Item de Saliento (1).....	III flor.
Item de Augusta (2).....	III flor.
Item de Gigorcio (3).....	III flor.
Item Pontis-Baretti pro ecclesia de Escharol (4).....	II flor.
Preceptor Castri novi Dalmaceni (5)....	II flor.

(1) Saillans, — *Salientium, Salientem, Sallentz, Saliens*, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die, ayant autrefois un prieuré dit de Saint-Giraud, dépendance de l'abbaye d'Aurillac, ordre de Saint-Benoît, dont le prieur, seigneur temporel du bourg à l'origine, était en outre possesseur des dîmes de la paroisse, affermées conjointement avec celles d'Aouste 1500 livres en 1763.

(2) Aouste, — *Augustam, Aosta*, — commune du canton de Crest-Nord, ayant fort anciennement un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît dédié à saint Pierre, uni au prieuré de Saillans dès le xv<sup>e</sup> siècle et duquel dépendait l'église paroissiale dédiée à saint Christophe.

(3) Gigors, — *Gigorcium, Gigorium, Guigorns, Gigorns, Gigorz*, — commune du canton de Crest-Nord, dont l'église, sous le vocable de Saint-Pierre, est celle d'un prieuré de bénédictins dépendant de celui de Notre-Dame-de-Lagrand en Gapençais, connu dès 1169, lequel était décimateur à Gigors et à Cobonne.

(4) Charols, — *Carrocolis, Chairicals, Charavols, Sanctus Johannes de Carrocolo*, — commune du canton de Marsanne, formant une paroisse sous le patronage de saint Jean dont la collation et les dîmes appartenaient au prieur de Pont-de-Barret, qui retirait de ce chef 430 livres en 1739.

(5) Châteauneuf de Mazenc, — *Castrum novum Dalmasenum, Castrum Dalmasene, Chateau Damazan*, — commune du canton de Dieulefit où se trouvait une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem sous le patronage de saint Maurice, convertie plus tard en une simple rectorie, dépendante de la commanderie de Poët-Laval et dont le titulaire prenait une partie des dîmes de la paroisse, rapportant 200 livres en 1759. Les autres décimateurs étaient le prieur de Saint-Marcel de Sauzet, le prieur de Notre-Dame d'Andéa-sur-Grane et les pauvres du lieu.

Summâ CX flor. V gross.

*Capell. dicti archipresbyteratu.*

Et primo Criste (1).....	III flor.
Item de Chalderia (2).....	II flor. VI gross.
Item Veteris Cheyneti (3).....	XVIII gross.
Item S <sup>u</sup> -Benedicti (4).....	II flor.
Item Montisclari (5).....	III flor.

(1) Crest, — *Cristam, Crestam, Crestum, Cresci, Christa Arnaudi, Crista Arnaldi, Le Crest Arnauld*, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die. Il s'agit ici de la principale église, qui, premièrement dédiée à sainte Marie, puis à saint Sauveur, était celle de la paroisse *intra muros* et fut érigée en collégiale par l'évêque Amédée de Roussillon, vers 1275. Possédée nous ne savons à quel titre par le chapitre de l'église cathédrale du Puy-en-Velay, elle fut cédée par lui à l'ordre de Saint-Ruf en 1192, puis par ce dernier à l'évêque Amédée de Roussillon, lors de la réunion des deux évêchés de Valence et de Die sur sa tête.

(2) La Chaudière, — *Calderia*, — commune du canton de Saillans, formant une paroisse dont l'église, sous le vocable de Sainte-Catherine et les dîmes affermées 250 livres en 1771, appartenaient originairement à l'abbé de Valcroissant, près Die.

(3) Vercheny, — *Verra Chayna, Vera Cheine*, — commune du canton de Saillans, autrefois paroisse, ayant saint Pierre et saint Paul pour patrons et dont les dîmes appartenaient, partie au curé du lieu qui en retirait 700 livres en 1771, partie à l'évêque diocésain qui affermait sa part 420 livres à la même date.

(4) Saint-Benoît, — commune du canton de Saillans et paroisse, dont les dîmes, valant annuellement 400 livres en 1769, étaient revendiquées par le curé du lieu et par le prieur d'un ancien prieuré de Notre-Dame de Bétonc, établi non loin de là, près d'un ruisseau encore appelé Bétonc.

(5) Montelard, — *C. de Montelaro*, — commune du canton de Crest-Nord, dont l'église dédiée à saint Marcel et les dîmes



Item de Bezauduno (1).....	II flor.
Item de Colonello (2).....	II flor.
Item Ruppis-Baudini (3).....	II flor. VI gross.
Item Podii-Celaris (4).....	XVIII gross.
Item de Lambres (5).....	II flor.
Item Castri-Arnaudi (6).....	III flor.
Item de Dei adjutorio (7).....	III flor.

affermées 21 écus d'or en 1467 et 535 livres en 1771, appartenaient dès le xvii<sup>e</sup> siècle à l'archidiaque du chapitre cathédral de Valence.

(1) Bezaudun, — *Besaudunum*, *Bezendumum*, — commune du canton de Bourdeaux, dont l'église dédiée à saint Michel et les dîmes affermées 450 livres en 1771, faisaient partie du patrimoine du prieuré de Bourdeaux.

(2) Saint-Martin-le-Colonel, — *Colonnellum*, *Sanctus Martinus del Colonel*, *Sanctus Martinus de Flandinis*, — commune du canton de Saint-Jean-en-Royans et paroisse, dont la plus grande partie des dîmes valant 450 livres en 1759, appartenait au curé; celles du quartier du Bouchet, affermées 60 livres à la même date, appartenaient au prieur de Saint-Jean-en-Royans.

(3) Rochebaudin, — *Rocha Baudunum*, — commune du canton de Dieulefit, dont l'église était sous le vocable de Notre-Dame.

(4) Poët-Célar, — *Poictum Selare*, *Pogetum Ceylare*, *Poictum Seylar*, — commune du canton de Bourdeaux, dont l'église, sous le vocable de Sainte-Foi, était de la collation de l'évêque et dont les dîmes rapportant 600 livres en 1771, appartenaient au curé.

(5) Lambres, — section de la commune de Divajeu, formant autrefois une paroisse distincte, dont l'église dédiée à saint Lambert et les dîmes appartenaient au chapitre de Crest.

(6) Chastel-Arnaud, — commune du canton de Saillans formant une paroisse qui avait pour patron saint André et pour décimateur le prieur de Saillans.

(7) Divajeu, — *Derajudam*, *Devajuam*, *Devaxia*, *Deus adjutorium*, *Deus adjutorii*, *Divoge*, — chef-lieu d'une commune du canton de Crest-Sud dont l'église, sous le vocable de Saint-Blaise, dépendait du chapitre de Crest qui y percevait la dime, affermée, conjointement avec celle de Lambres, 665 livres en 1771.

Item	S <sup>t</sup> -Agnani (1) .....	III flor.
Item	Bastide-Veccorii (2).....	III flor.
Item	de Bovantis (3).....	II flor.
Item	de Cruppiis (4).....	III flor.
Item	de Fellinis (5).....	III flor.
Item	de Cobona (6).....	II flor. VI gross.
Item	de Mirabello (7).....	III flor.

(1) Saint-Agnan-en-Vercors, — *Sanctus Anihanus, Sanctus Anianus*, — commune du canton de la Chapelle-en-Vercors, autrefois paroisse dont les dîmes appartenaient partie à l'évêque de Die et partie au curé.

(2) La Chapelle-en-Vercors, — *Capella Vercorsii*, — chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die, paroisse dont l'église est sous le vocable de Notre-Dame et dont les dîmes appartenaient partie à l'évêque et partie au curé du lieu.

(3) Bouvantes, — *Bovantium*, — commune du canton de Saint-Jean en Royans formant autrefois une seule paroisse dédiée à saint Pierre et qui, dépendant premièrement de l'abbaye de Saint-Bénigne, de Dijon, fut par elle cédée, l'an 1189, au comte de Valentinois, qui la donna à la chartreuse du Val-Sainte-Marie nouvellement fondée.

(4) Crupies, — *Crispiacum, Cripies, Crepiis, Crespia*, — commune du canton de Bourdeaux dont l'église sous le vocable de Saint-Jean et les dîmes dépendaient du prieuré de Bourdeaux.

(5) Felines, — *Felinas*, — commune du canton de Bourdeaux dont l'église, dédiée premièrement à saint Marcellin, puis à saint Barthélemy, et les dîmes, appartenaient au prieuré de Saint-Marcel de Sauzet.

(6) Cobone: — *Cobonna, Combonio*, — commune du canton de Crest-Nord; paroisse qui dépendait du prieuré de Gigors et avait saint Pierre pour patron. Les dîmes rapportaient environ 600 livres en 1771.

(7) Mirabel, — *Mirabellum*, — chef-lieu de la commune de Mirabel et Blacons et l'un des châteaux dont le pape Alexandre III en 1165 et l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> en 1178 confirmèrent la possession à l'évêque de Die, formait une paroisse dont l'église était sous le vocable de Saint-Marcel et dont les dîmes appartenaient à l'évêque.

Item	de Ensa (1).....	II flor. VI gross.
Item	S <sup>t</sup> -Laurentii in Royanis (2) ..	III flor.
Item	S <sup>t</sup> -Juliani-Vecoreii (3).....	II flor. VI gross.
Item	de Eschaffino (4).....	II flor.
Item	de Castrilucis (5).....	III flor.
Item	S <sup>t</sup> -Andree de Criste (6).....	III flor.

(1) Ansa, — hameau de la commune d'Omblyze dont il a déjà été parlé, avait, en outre de son prieuré, une église paroissiale dédiée à sainte Madeleine.

(2) Saint-Laurent en Royans, — *Sanctus Laurentius in pago Royano*, — commune du canton de Saint-Jean en Royans; paroisse dont l'église et les dîmes, affermées 950 livres en 1759, appartenaient premièrement à l'abbaye de Saint-Barnard de Romans, puis, dès le xiv<sup>e</sup> siècle, à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem qui y établit une commanderie unie à celle de Valence au xv<sup>e</sup> siècle.

(3) Saint-Julien en Vercors, — commune du canton de la Chapelle en Vercors dont la cure, de même que toutes les autres du Vercors, était de la collation de l'évêque de Die mais dont les dîmes appartenaient au curé.

(4) Echevis, — *Scavinum, Eschavis*, — commune du canton de Saint-Jean en Royans; paroisse dont l'église, sous le vocable de Sainte-Marthe, et les dîmes, affermées 500 livres en 1759, appartenaient au prieuré de la Sône, ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Montmajour.

(5) Chatelus, — *Castellucium*, — commune du canton de Pont-en-Royans (Isère) dont l'église, dédiée à saint Martin, et les dîmes, affermées 400 livres en 1759, appartenaient au prieuré de Pont-en-Royans.

(6) Saint-André de Crest, — église dont le nom même a disparu, occupait l'emplacement actuel du Calvaire, au nord de la ville de Crest, et, paroissiale encore vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ne l'était plus au commencement du xvi<sup>e</sup>. Appartenant premièrement aux chanoines du Puy en Velay, elle fut cédée par eux à l'ordre de Saint-Ruf en 1192, et quatre ans après, une sentence arbitrale l'attribua à l'évêque de Die avec tous ses droits paroissiaux.

- Item Sanctorum-Stephani et Anduoli  
 Vallis quinti (1) . . . . . II flor.  
 Item S<sup>ti</sup>-Martini-Vercorii (2) . . . . . III flor.

Summâ LXXVI flor.

Summâ grossâ totius recepte super scripte videlicet  
 V<sup>c</sup> VII flor. V gross.

*Sequuntur deductiones dicte procurationis ad tempus bene  
 placitum et per imperpetuum.*

Et primo petit deduci de sua recepta de quâ ad plenum in presenti computo computat unum flor. remissum per dominum nostrum episcopum curato de Mirabello ad novem anno ut constat litteris dominicalibus sub anno Domini MCCCC quinquagesimo et die VII mense augusti. . . I flor.

Item petit deduci unum florenum quem domini commissarii defalcarent curato de Cobona per imperpetuum de tribus flor. quos facit anno quolibet ut constat per precedentia computa ascendit de dictis terminis. . . . . II flor.

Item petit deduci duos florenos quos dominus noster remisit domino priore de Arboribus ad bene placitum de quatuor florenos quos faciebat anno quolibet ut constat litteris dominicalibus sub anno Domini MCCCC quinquage-

---

(1) Saint-Andéol et Saint-Etienne en Quint, — *Sancti Stephani et Andeoli de Thuis*, — commune du canton de Die; paroisse dépendant de la commanderie de Sainte-Croix qui y percevait les dîmes affermées 57 setiers de blé en 1609.

(2) Saint-Martin en Vercors, — commune du canton de la Chapelle-en-Vercors; paroisse dépendant autrefois de Pordre de Saint-Antoine qui l'échangea, en 1304, contre celle de Saint-Martin de Pontaix avec le chapitre de Die.

simo et die XVI octobris ascendit duobus annis. III flor.

Item petit deduci de duobus florenis octo grossi quos faciebat anno quolibet curatus de Menglone viginti grossi sibi remissi per imperpetuum ut constat per precedentia computa ascendit..... III flor. VIII gross.

Item petit deduci de decem et octo grossi quos faciebat dominus curatus de Calidabona sex grossos sibi remissi per imperpetuum ut constat per precedentia computa. . . I flor.

Item petit deduci octo grossos remissit curato de Luze-rando de XVI grossi quos faciebat anno quolibet per im-perpetuum ut constat per precedentia computa. XVI gross.

Item petit sibi deduci XVIII grossi remissi per dominos de consilio episcopali Diensis et commissione eisdem facta per dominum nostrum priori de Ensa de duobus florenis quos faciebat ad bene placitum ascendit de dictis ter-minis..... III flor.

Item petit sibi deduci per dominum de consilio remi-serunt priori de Verona ad bene placitum duos florenos cum dimidio de quatuor florenos quos faciebat anno quo-libet ascendit de dictis terminis..... V flor.

Item petit deduci tres florenos remissi priori de Volvento per dominum nostrum de quatuor florenos quos faciebat per imperpetuum ut constat litteris dominicalibus sub anno Domini M.CCCC quinquagesimo et die III novembris ascen-dit de dictis terminis..... VI flor.

Item petit sibi deduci pro ecclesia S<sup>u</sup>-Memorii in Royanis quia fuit ordinatum quod non teneatur solvere ut constat per precedentia computa XVIII grossi quos faciebat ante dictum ordinatorem ascendit..... III flor.

Item petit sibi deduci pro prioribus Percici et Tribus Menis quinque floreni remissi per imperpetuum de octo flor. quos faciebat anno quolibet ut constat instrumento recepto manu magistri Joh. Zaccarie sub anno Domini M.CCCC.XXXIII et die VII mensis januarii valent. . X flor.

Item petit deduci pro domino preceptore Vallis Dromé duos florenos sibi remissi per imperpetuum de quatuor flor. quos faciebat anno quolibet ut constat instrumento recepto manu magistri Anthonij Manhani sub anno et die in eodem contentis valent. . . . . III flor.

Item petit deduci pro priore Salhensis et Auguste octo floreni, quod non tenetur solvere procurationi ratione visitationis ut constat instrumentis et pactionibus olim in tutis inter dominum pro tunc episcopum et comitem Diensem et Valentinensem et dominum abbatem Aureliacii valent dicti termini. . . . . XVI flor.

Item petit sibi deduci duos flor. remissos per dominum nostrum priori de Comps de III<sup>or</sup> flor. quos faciebat anno quolibet per imperpetuum ut constat per precedentia computa ascendit de dictis terminis. . . . . III flor.

Item petit deduci pro prioratu Hospitalis Sti-Johan. de Crista (1) quatuor flor. quos faciebat pro procuratione et visitatione quia non habet curam nec percipit decimas et fuit ordinatum per consilium vestrum quod abindi in antea non solvat ut constat instrumento recepto manu Anth. Manhani notarii Diensis sub anno Domini MCCCCXXII et die XXI mensis aprilis ascendit de dictis terminis. . . . . VIII flor.

(1) Connu dès 1280, date à laquelle le prieur Paganis de Gisors s'exonéra d'une cense d'une livre de cire, annuellement due à François Arnaud, seigneur d'Eure, et sa sœur Marguerite; le prieuré de Saint-Jean-lez-Crest, dont les bâtiments furent convertis, le 13 novembre 1609, en un couvent de capucins qui existe encore, dépendait premièrement de la commanderie de Poët-Laval, ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Passé dans la suite à l'abbaye de Cruas, ordre de Saint-Benoît, il fut, en 1718, par celle-ci abandonné au chapitre collégial de Saint-Sauveur qui unit ses revenus à sa mense, sous condition que le premier canonicat vacant serait perpétuellement de la collation de l'abbé de Cruas.

Item petit sibi deduci pro prioris de Chalancone duos flor. per Dominum nostrum remissos de quatuor flor. quos faciebat anno quolibet ut constat littera per Dominum nostrum concessa sub anno Domini MCCCCXLVIII et die VI aprilis ad novem annos ascendit..... IIII flor.

Item petit deduci per priore Ravelli tres flor. remissos per Dominum nostrum de quatuor flor. quos faciebat anno quolibet ad duos annos constat littera sub anno domini MCCCCXLIX et die XXI mensis junii ascendit.... VI flor.

Item petit tres flor. remissos curato S<sup>u</sup>-Ferruoli de quatuor flor. quos faciebat anno quolibet per imperpetuum ut constat littera ascendit..... VI flor.

Item petit deduci pro priore Monesterii S<sup>u</sup>-Ferruoli quia Dominus noster eidem remissis tres flor. cum dimidio de quatuor flor. quos faciebat per imperpetuum ut constat litteris super hoc confectis..... VII flor.

Item petit deduci pro curato Criste pro cura S<sup>u</sup>-Andree prope Cristam tres flor. quos faciebat anno quolibet quia non tenetur solvere et fuerint sibi remissi per imperpetuum ut constat instrumento super hoc confecto ascendit de dictis terminis..... VI flor.

Item petit deduci pro priore Bellimontis tres flor. quos faciebat anno quolibet actento quod ipse remisit fructus sui beneficii in manu domini officialis Diensis ut constat instrumento recepto manu magistri Petri Chati notarii Dyensis sub anno et die in eodem contentis ascendit.... VI flor.

Item petit deduci XVIII gross. remissos curato de Bovantis, de duobus flor. quos facit anno quolibet eidem remissis per dominum nostrum episcopum ad novem annos ut constat litteris dominicalibus sub anno domini MCCCCXLVIII et die XVI mensis aprilis ascendit de dictis terminis.... III flor.

Summa grossa omnium deductionum supra scriptarum..... CIX flor. VIII gross.

*Sequuntur nomine preceptorum qui dicunt se non teneri ad solvendum dictam procuracionem ratione visitationis quia sunt exempti prout asserunt quorum arreyragia petit deduci de dictis duobus annis.*

Et primo pro preceptore Poeiti Vallis pro dictis duobus annis pro quolibet anno..... IIII flor. valeat VIII flor.  
 Item pro preceptore Deifecit pro dictis duobus annis..... VIII flor.  
 Item pro preceptore Castri novi Dalmaceni duos flor. pro quolibet anno pro dictis duobus annis.. IIII flor.  
 Item pro preceptore Ricobelli pro dictis duobus annis..... VIII flor.  
 Summâ XXVIII flor.

*Sequuntur beneficia vacantia in archipresbyteratu Dyensis petit sibi deduci de sua recepta summas post earum nomina descriptas de dictis quatuor terminis.*

Et primo preceptor Collis Caprarium..... VIII flor.  
 Item preceptor Templi de Lunis..... VIII flor.  
*In archipresbyteratu Triviarum cappell.*

Et primo de Morgiis..... II flor.  
 Item de Podio Bozone..... II flor.  
 Item de Brione..... II flor.  
*In archipresbyteratu Dezerti priores.*

Et primo de Breta..... VIII flor.  
 Item de Ruppe furcata..... VIII flor.  
 Item de Vinhalibus..... VIII flor.  
 Item de Valoziis..... IIII flor.  
 Item de Stalone..... VIII flor.  
*Cappell. dicti archipresbyteratu.*



Et primo de Pennis.....	III flor.
Item de Auribello.....	III flor.
Item de Pariziis.....	VIII flor.
Item de Podio acuto.....	III flor.
Item de Leone.....	V flor.
Item de Teysseriis.....	VIII flor.
Item de Ruppe S <sup>u</sup> -Secreti.....	III flor.
Item de Guzandis.....	VIII flor.
Item de Audefredo.....	II flor.

*In archipresbyteratu Criste priores.*

Et primo abbas Saonis pro ecclesia S <sup>u</sup> -Stephani (1)	
non tenet ex ordinato super hoc facta.....	III flor.
Item prior de Umbleziis.....	VIII flor.
Item de Triniaco.....	VIII flor.
Item de Celas.....	VIII flor.

*Cappell. dicti archipresbyteratu.*

Et primo de Calderia.....	V flor.
Item S <sup>u</sup> -Benedicti.....	IV flor.
Item de Fellinis.....	VIII flor.

Summa grossa ecclesiarum vacantium CL flor.

*Sequuntur solutiones facte de recepta pecunie diversi modo de dictis quatuor terminis.*

Et primo computat solvisse nobili Jacobo Penchinati (2)

(1) Différente de l'église actuelle de Saon, qui est sous le vocable de Notre-Dame, cette église de Saint-Etienne s'élevait dans l'ancien village, proche le château, et fut détruite pendant les guerres de religion.

(2) Membre d'une famille noble du Diois éteinte au xvi<sup>e</sup> siècle dans la famille Planchette, à qui Marguerite Penchinat, fille de Gaspard, porta la terre et seigneurie de Piégon l'an 1501. Jacques

receptorum domini nostri episcopi Dyensis et Valentinensis et comitis de recepta pecunie procuracionis et visitacionis quadraginta unum flor. tres gross. ut constat littera manu dicti Jacobi facta sub anno domini MCCCCL et die XXIII mensis maii..... XLI flor. III gross.

Item computat solvisse eidem nobili Jacobo Penchinati preceptorum predicto viginti flor. ut constat littera manu dicti Jacobi facta sub anno predicto et die III mensis julij. XX flor.

Item computat solvisse eidem nobili Jacobo receptorum videlicet decem flor. ut constat littera manu dicti Jacobi facta sub anno predicto et die XXII mensis Augusti. X flor.

Item computat solvisse eidem nobili Jacobo Penchinati receptorum predicto viginti flor. ut constat littera manu dicti Jacobi facta sub anno predicto et die XIII mensis octobris.

XX flor.

Item computat solvisse eidem nobili Jacobo receptorum predicto decem flor. ut constat littera manu dicti Jacobi facta sub anno predicto et die VII mensis novembris. X flor.

Item computat solvisse eidem nobili Jacobo Penchinati receptorum predicto viginti flor. ut constat littera manu dicti Jacobi facta sub anno predicto et die XV mensis novembris.

XX flor.

Item computat solvisse nobili Jacobo Penchinati receptorum predicto viginti flor. ut constat littera manu dicti Jacobi

Penchinat donna, le 5 mars 1480, à la commanderie de Sainte-Croix, toutes les dîmes, droits de bûcherage et autres qu'il avait dans le mandement et terroir de Quint, à charge de faire célébrer chaque année, le jour de Sainte-Luce, en l'église de ladite commanderie, un service pour le repos de l'âme de noble Antoine Penchinat et de ses prédécesseurs. Acte reçu Jean Marcel, notaire à Pontaix.

facta sub anno predicto et die XIII mensis decembris.

XX flor.

Item computat plus solvisse Reverendo in Christe Patri et domino domino Ludovico de Pictavia episcopo Dyens. et Valent. et comite centum flor. ut constat littera facta manu dicti domini nostri episcopi sub anno predicto et die XXIX mensis januarii. . . . . I<sup>o</sup> flor.

Item computat quod Matheum Petri ejus frater fuit visitare in Triviis cum venerabilibus viris domini Jaucerando Siccardi curato de Mencio Dyensis diocesis et Guillemo Giberti curato de Cheyssiliana et vaccaverunt videlicet quilibet ipsorum cum suo æquo sex diebus et dictus dominus Jaucerandus visitavit ultra Ebronem (1) et dictus dominus Guillelmus visitavit citra Ebronem. et dictus Matheus solvit et fecit omnes expensas suarum personnarum et suorum æquorum et associando ipsos exposuit videlicet. . . II flor.

Item petit deduci de sua recepta pecunie pro labore dicti Mathei atque ejus æqui qui vaccavit quatuordecim diebus tam eundo, stando et reddeundo videlicet III flor. et dimidio.

Item computat solvisse nobili Jacobo Penchinati receptori predicto videlicet quinquaginta flor. ut constat littera manu dicti Jacobi facta sub anno domini MCCCCL et primo et die XVII mensis januarii.

Summa grossa omnium expensarum presentium computorum vid. II<sup>c</sup>LXXXVI flor. IX gross.

(1) Petite rivière qui prend sa source non loin de Tréminis et, coulant du sud au nord, se jette dans le Drac en face de Savel. L'Ebron sépare le Trièves en deux parts à peu près égales, ce qui donna lieu, au xvii<sup>me</sup> siècle, de faire de cette contrée deux archiprêtres : celui de Haut-Trièves, sur la rive droite, et celui du Bas-Trièves, sur la rive gauche de l'Ebron.

*(Ce qui suit est bâtonné sur le manuscrit.)*

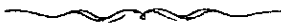
Item computat solvisse venerabili viro domino Anthonio de Alpillhone (1) in decretis baccalario archipresbytero Dyensi ac commissario reverendi in Christo patris et domini nostri, domini Ludovici de Pictavia specialiter deputato ad visitandum ecclesias diocesis Dyensis quiquidam dominus commissarius visitavit tres archipresbyteratus dicti Dyensis diocesis, videlicet Dyensis, Criste et Dezerti in qua visitatione vaccavit sept septimanas et tribus diebus ipse cum Bartholomeo Agrivolis notaris et duobus equis pro expensis ipsorum et salario dictorum equorum dicto tempore.

Item computat solvisse venerabili viro Jaucerando Sicardi curato de Mencio Dyensis diocesis, commissari deputato per dictum dominum nostrum ad visitandum ecclesias Triviarum ultra Ebronem, qui vaccavit cum equo suo sex diebus.

Item computat solvisse venerabili viro domino Guillelmo Gilberti curato de Cheyssilhana Dyensis diocesis, commissario deputato per dictum dominum nostrum ad visitandum ecclesias Triviarum citra Ebronem, deputato qui vaccavit cum suo equo sex diebus visitando etiam ecclesias de Lunis et de Glandagii.

---

(1) Il n'est pas question de ce personnage dans la généalogie qu'a dressée Pithon-Curt de cette famille, qui tire son nom du petit village du Pihon, au-dessus de Luc, dont elle possédait la seigneurie dès le commencement du xiv<sup>me</sup> siècle.



## DU MÊME AUTEUR

*Documents inédits.* Grenoble, 1861, in-12.

*A propos d'un nom dauphinois.* Grenoble, 1868, in-12.

*David Rigaud, sa famille et son temps.* Lyon, 1868, in-8°.

*Lettre sur l'histoire ecclésiastique du Dauphiné.* Lyon, 1869, in-8°.

*Notice chronologico-historique sur l'abbaye de Saint-Ruf.* Lyon, 1869, in-8°.

*Lettre sur la paroisse de Bouvières.* Valence, 1871, in-8°.

*Essai historique sur la chambre de l'Édit de Grenoble.* Valence, 1873, 1 vol. in-8°.

*Le Dauphiné en 1698 : Notes, dissertations et commentaires.* Grenoble et Lyon, 1874, 1 vol. in-8°.

*Notice sur le monastère de Saint-Médard de Piégras.* Bar-le-Duc, 1874, in-8°.

*Notes sur l'histoire du diocèse de Die, à propos du Gallia Christiana.* Valence, 1875, in-8°, avec une carte.

---

## EN PRÉPARATION

*Le mouvement démocratique du XVI<sup>e</sup> siècle en Dauphiné.* 1 vol. in-8°.

*Les fiefs du Valentinois et du Diois,* 1 vol. in-8°.

*Dictionnaire ecclésiastique du Dauphiné,* 2 vol. grand in-8°.